



LA GAZETTE DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX: LILLE - 15, rue d'Angleterre - Téléphone: 672

BUREAUX: ROUBAIX - 36, rue de Valenciennes - TOURCOING - 85, rue des Écoles

La séance révolutionnaire

La séance parlementaire de cette nuit a été tout, excepté parlementaire; pour préciser davantage, elle a été révolutionnaire, et rien autre chose.

Pour la moralité publique

M. Marcel Habert, conseiller municipal du faubourg Montmartre, a interpellé M. le Conseil municipal, le préfet de police sur « la salubrité morale » de Paris.

Mots de Paris

Il y a deux jours, notre ministre de l'Agriculture prononçait un grand discours à la clôture d'un Congrès de l'assistance publique.

La crise marocaine

On prétend savoir que les États-Unis ont déclaré à Berlin que l'établissement d'une base navale allemande sur la côte atlantique marocaine serait de nature à léser gravement les intérêts américains.

Adveniat regnum tuum
Dieu protège la France!

Mercr. 12 juillet. — B. JEAN GUALBERT

MARDI 11 JUILLET 1911

La journée

Le débat sur les pourparlers entre la France et l'Allemagne, au sujet de l'affaire d'Agadir, a été, à la demande du ministre des Affaires étrangères, ajourné à une date indéterminée.

Le Sénat a adopté divers projets de loi, tandis que sa Commission étudiait le budget pour la Chambre, sur lequel il a débattu ensuite.

Le Conseil municipal de Paris a émis un vœu pour que les pouvoirs publics mettent fin à la « salubrité morale de la capitale ».

Les pourparlers franco-allemands se poursuivent à Berlin. La discrétion la plus stricte est observée à leur sujet.

Le général Molinar est malade.

À El-Ksar, les Espagnols ont arrêté sans motif deux Français, M. Blarnay et M. Montagne. Ce dernier a été odieusement humilié par les soldats, ses bagages ont été pillés, ses effets saisis, et il a été conduit en France sur un vil sentiment d'indignation.

Quand M. Montagne déclara à l'ambassadeur espagnol qu'il allait porter plainte au consulat français, sa déclaration fut accueillie avec mépris.

Un labor chrétien de 150 hommes, parti le 4 juillet de Fez, avec l'ordre du sultan de s'installer à El-Ksar, est arrivé en vue de cette ville.

Le labor est commandé par un sous-officier français.

Après l'Angleterre et après la Russie, les États-Unis sont intervenus à Berlin pour déclarer qu'ils opposeraient à l'établissement de l'Allemagne au Maroc. De son côté, la Russie a renouvelé sa première démarche.

L'Espagne mène des importants renforts destinés au Maroc.

L'apostolat par la polycopie

Sous ce titre, la Maison de la Bonne Presse a publié une brochure, dans laquelle les apôtres trouvent, avec un historique intéressant, des instructions détaillées, des recettes et tous de malin, etc., en un mot, tout ce qu'il faut savoir pour imprimer bulletins, prospectus, tracts, invitations, programmes, etc., etc., en se servant du Duplicateur Bonne Presse.

Envoyez gratuit, sur demande, de la brochure et d'un carnet-échantillon des papiers spéciaux pour la polycopie. — Maison de la Bonne Presse, Service des Projections, 22, cours de la Reine, Paris, VIII.



Trois boxeurs de la Chambre

M. COLLY M. MAQUINOT M. LAUCHE
député de la Seine député de la Moselle député de la Seine

Un débat sur les pourparlers entre la France et l'Allemagne, au sujet de l'affaire d'Agadir, a été, à la demande du ministre des Affaires étrangères, ajourné à une date indéterminée.

Le Sénat a adopté divers projets de loi, tandis que sa Commission étudiait le budget pour la Chambre, sur lequel il a débattu ensuite.

Le Conseil municipal de Paris a émis un vœu pour que les pouvoirs publics mettent fin à la « salubrité morale de la capitale ».

Les pourparlers franco-allemands se poursuivent à Berlin. La discrétion la plus stricte est observée à leur sujet.

Le général Molinar est malade.

À El-Ksar, les Espagnols ont arrêté sans motif deux Français, M. Blarnay et M. Montagne. Ce dernier a été odieusement humilié par les soldats, ses bagages ont été pillés, ses effets saisis, et il a été conduit en France sur un vil sentiment d'indignation.

Quand M. Montagne déclara à l'ambassadeur espagnol qu'il allait porter plainte au consulat français, sa déclaration fut accueillie avec mépris.

Un labor chrétien de 150 hommes, parti le 4 juillet de Fez, avec l'ordre du sultan de s'installer à El-Ksar, est arrivé en vue de cette ville.

Le labor est commandé par un sous-officier français.

Après l'Angleterre et après la Russie, les États-Unis sont intervenus à Berlin pour déclarer qu'ils opposeraient à l'établissement de l'Allemagne au Maroc. De son côté, la Russie a renouvelé sa première démarche.

L'Espagne mène des importants renforts destinés au Maroc.

Les fiancés de Manzoni

Que les deux garnements que nous avons dépeints fussent là posés dans l'attente de quelqu'un, la chose était par trop évidente; mais ce qui causa le plus de plaisir à don Abbondio, ce fut d'acquiescer, d'après certains indices, la certitude que la personne attendue, c'était lui-même. En effet, à sa première apparition, ces deux personnages avaient échangé un regard d'intelligence, en levant la tête avec un mouvement d'après lequel on comprenait qu'ils avaient dit, tous deux en même temps: Le voilà. Celui qui se tenait à cheval sur le parapet s'était levé en ramenant sa jambe sur le chemin; l'autre s'était éloigné du mur, et tous deux s'avancèrent à se reconnaître.

GAZETTE

Le « joli geste élégant »

Ah! qu'il est doux de ne rien faire, quand tout s'agit autour de nous! Tel était, hier, à la Chambre, l'état d'esprit de la droite, tandis que radicaux et socialistes se dressaient furieux les uns contre les autres.

Les actions en révocation

La Chambre civile de la Cour de cassation a décidé que l'article 14, paragraphe 14 de la loi du 13 avril 1908, qui limite, aux auteurs des libéralités et de leurs héritiers en ligne directe, le droit d'exercer, pour cause d'indécence des conditions, l'action en révocation des donations ou legs faits aux communes, sous charges pieuses ou culturelles, ne disposait que pour l'avenir et n'avait pas d'effet rétroactif.

Une lettre sur le lieutenant Princeteau

Le lieutenant Princeteau, à l'occasion d'un récent concours d'aviation, était venu visiter Auch en aéroplane. En souvenir de ce passage, le clergé de la paroisse Saint-Paul d'Auch, a célébré, le 30 juin, un service pour l'âme du vaillant officier tué à Issy.

Les Vandalas du quartier Vendôme

Pour la seconde fois, l'Association constituée entre les propriétaires, locataires et commerçants du quartier des Tuileries jette le cri d'alarme. Le mauvais goût des architectes et la cupidité de certains propriétaires continuent à saboter le quartier des Tuileries qui faisait, par la pureté de ses lignes, l'admiration du monde entier.

Une note officielle

Elle nous est donnée par la correspondance conservatrice et est assez intéressante. Voici cette note:

Les actions en révocation

La Chambre civile de la Cour de cassation a décidé que l'article 14, paragraphe 14 de la loi du 13 avril 1908, qui limite, aux auteurs des libéralités et de leurs héritiers en ligne directe, le droit d'exercer, pour cause d'indécence des conditions, l'action en révocation des donations ou legs faits aux communes, sous charges pieuses ou culturelles, ne disposait que pour l'avenir et n'avait pas d'effet rétroactif.

Une lettre sur le lieutenant Princeteau

Le lieutenant Princeteau, à l'occasion d'un récent concours d'aviation, était venu visiter Auch en aéroplane. En souvenir de ce passage, le clergé de la paroisse Saint-Paul d'Auch, a célébré, le 30 juin, un service pour l'âme du vaillant officier tué à Issy.

Intervention des Etats-Unis

On prétend savoir que les États-Unis ont déclaré à Berlin que l'établissement d'une base navale allemande sur la côte atlantique marocaine serait de nature à léser gravement les intérêts américains.

Les pourparlers

Les pourparlers franco-allemands se poursuivent à Berlin. La discrétion la plus stricte est observée à leur sujet.

Une nouvelle démarche de la Russie

Après l'Angleterre et après la Russie, les États-Unis sont intervenus à Berlin pour déclarer qu'ils opposeraient à l'établissement de l'Allemagne au Maroc. De son côté, la Russie a renouvelé sa première démarche.

Les actions en révocation

La Chambre civile de la Cour de cassation a décidé que l'article 14, paragraphe 14 de la loi du 13 avril 1908, qui limite, aux auteurs des libéralités et de leurs héritiers en ligne directe, le droit d'exercer, pour cause d'indécence des conditions, l'action en révocation des donations ou legs faits aux communes, sous charges pieuses ou culturelles, ne disposait que pour l'avenir et n'avait pas d'effet rétroactif.

Une note officielle

Elle nous est donnée par la correspondance conservatrice et est assez intéressante. Voici cette note:

Les actions en révocation

La Chambre civile de la Cour de cassation a décidé que l'article 14, paragraphe 14 de la loi du 13 avril 1908, qui limite, aux auteurs des libéralités et de leurs héritiers en ligne directe, le droit d'exercer, pour cause d'indécence des conditions, l'action en révocation des donations ou legs faits aux communes, sous charges pieuses ou culturelles, ne disposait que pour l'avenir et n'avait pas d'effet rétroactif.

Une lettre sur le lieutenant Princeteau

Le lieutenant Princeteau, à l'occasion d'un récent concours d'aviation, était venu visiter Auch en aéroplane. En souvenir de ce passage, le clergé de la paroisse Saint-Paul d'Auch, a célébré, le 30 juin, un service pour l'âme du vaillant officier tué à Issy.

Les Vandalas du quartier Vendôme

Pour la seconde fois, l'Association constituée entre les propriétaires, locataires et commerçants du quartier des Tuileries jette le cri d'alarme. Le mauvais goût des architectes et la cupidité de certains propriétaires continuent à saboter le quartier des Tuileries qui faisait, par la pureté de ses lignes, l'admiration du monde entier.

Une note officielle

Elle nous est donnée par la correspondance conservatrice et est assez intéressante. Voici cette note:

Les actions en révocation

La Chambre civile de la Cour de cassation a décidé que l'article 14, paragraphe 14 de la loi du 13 avril 1908, qui limite, aux auteurs des libéralités et de leurs héritiers en ligne directe, le droit d'exercer, pour cause d'indécence des conditions, l'action en révocation des donations ou legs faits aux communes, sous charges pieuses ou culturelles, ne disposait que pour l'avenir et n'avait pas d'effet rétroactif.